

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVEGLISE

Séance du 28 octobre 2015 – 20h45

**Absents et excusés :** CHESNEAU Ludovic, LEVY Fanny, VALETTE Thierry.

**Pouvoirs :** LEVY Fanny donne pouvoir à PANAFIEU Monique, VALETTE Thierry a donné pouvoir à GRAS Benoit

**PRESENTS:** 11 **VOTANTS:** 13

Joëlle SABOT est nommée secrétaire de séance.

---

## **Projet de modernisation de l'école de Neuvéglise**

L'enseignement est une priorité, la sécurité est une nécessité, encore plus lorsqu'il s'agit d'enfants. C'est pourquoi le Conseil Municipal place la réflexion sur un projet d'école rénovée au cœur de ses priorités.

L'école est actuellement éclatée en deux sites distincts (école du haut et école du bas). Cette configuration est non seulement dangereuse (les élèves doivent traverser la route départementale et passer la caserne des pompiers pour accéder à la cantine scolaire ou gagner la garderie) et complexe pour l'organisation de l'équipe enseignante, mais en plus les bâtiments sont anciens. Lors de leurs récentes visites, les services de secours, Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour, ont attiré l'attention des élus sur la configuration actuelle des bâtiments et, par extension, des équipements éducatifs qui ne permettent pas de répondre aux normes en vigueur.

Outre l'aspect sécuritaire, la consommation énergétique est devenue problématique. Les chaudières au fioul sont insatiables et d'autant plus coûteuses qu'elles tombent en panne de plus en plus souvent.

En 2015, le Conseil Municipal souhaite que les élèves de la commune puissent bénéficier d'équipements modernes, nécessaires à leur plein épanouissement, dans un monde où le numérique prend une place croissante. Or, envisager d'équiper des classes dont l'architecture est à repenser, sur deux sites éclatés, avec des installations électriques, énergétiques et sécuritaires interroge.

Il apparaîtrait plus judicieux et plus cohérent de préférer la construction d'une seule école, en réutilisant judicieusement le bâtiment le plus récent, abritant également la cantine, et de construire une partie neuve d'école moderne, fonctionnelle et numérique. Le projet sera dimensionné pour être adapté à la situation particulière de Neuvéglise, notamment au regard de l'évolution des effectifs.

*Vote : Pour 13, contre 0, abs 0.*

## **Avenir du camping municipal de Fontbielle**

Parmi les solutions envisageables pour assurer l'activité du camping de Fontbielle, les élus se prononcent tous sur le principe d'une délégation de service public. Un dossier complet doit donc être préparé en ce sens, afin de pérenniser et développer dès l'été 2016 l'activité du camping, facteur d'un dynamisme vital (tourisme, commerces...).

*Vote : Pour 13, contre 0, abs 0.*

## **Approbation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

L'ensemble des élus du Le conseil municipal approuve le projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet du Cantal le 28 septembre dernier. Dans ce document, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise dont la commune est membre, intégrerait un nouvel EPCI regroupant « Planèze\_Pays de Saint-Flour Margeride\_Caldaguès-Aubrac\_Pays de Pierrefort- Neuvéglise».

Ce document s'inscrit dans les objectifs de la loi NOTRe et vise notamment les solidarités territoriale et financière au sein d'un échelon intercommunal renforcé. Il s'agit d'une réelle opportunité, notamment pour élaborer de véritables projets de territoires, développer et améliorer l'offre de service aux citoyens, particulièrement pour les neuvéglisiens, qui intégreront ainsi un ensemble territorial correspondant à leur bassin de vie.

*Vote : Pour 13, contre 0, abs 0.*

## **Paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI**

Afin de moderniser les services offerts à la population, la commune offre désormais la possibilité aux usagers d'effectuer les règlements (exemples : factures cantine, garderie...) à tout moment, par internet. Ce service de la Direction Générale des Finances Publiques nommé « TIPI », est désormais intégré au site Internet de la commune (<http://www.neuveglise.fr>).

*Vote : Pour 13, contre 0, abs 0.*

## **Autres décisions prise à l'unanimité**

Décision modificative au budget principal de la commune.

Autorisation de payer des heures supplémentaires au personnel communal.

Servitudes de passage et de conduites de réseaux consenties à ERDF à ses frais.

Fin de séance à 22h55.